

Questions orales

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je conviens de tout coeur qu'il est indispensable de veiller à ce qu'il n'y ait aucun abus de commis par ceux qui tentent de fournir des avis erronés aux personnes qui veulent immigrer au Canada. Je sais également gré au député de trouver qu'il importe d'établir rapidement une nouvelle méthode pour le choix des réfugiés. Je suis persuadée que nous aurons son appui et celui de ses collègues, car j'en déduis qu'il se fait leur porte-parole, quand nous présenterons sous peu cette nouvelle méthode.

Mme Copps: Je croyais que c'était vous la ministre.

* * *

L'AGRICULTURE**LES PRIX DES CÉRÉALES—ON DEMANDE DES VERSEMENTS D'APPOINT**

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Actuellement, c'est la période de l'année où les agriculteurs et les prêteurs évaluent la rentabilité future des exploitations agricoles. Étant donné la baisse de 20 p. 100 des prix initiaux et les aspects plutôt effrayants du rapport du groupe de travail Nielsen sur les engagements futurs du gouvernement en ce qui concerne le financement, le ministre voudrait-il, aujourd'hui, faire une déclaration claire sur les intentions du gouvernement à propos des versements d'appoint? Le gouvernement versera-t-il la différence entre le prix mondial et les pertes que subissent les agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député sait que les rapports du groupe de travail ont tous été renvoyés à des comités pour étude. Je répète que, au cours de l'an passé, nous avons soutenu l'agriculture, en particulier celle de l'Ouest. Le premier ministre disait ce matin que nous avons l'intention d'annoncer lundi le montant du versement provisoire en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Lorsque le député entendra cette déclaration, je suis sûr qu'en tant qu'agriculteur il sera satisfait.

LE COMPTE DE STABILISATION

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre pourrait-il garantir aux banquiers et aux agriculteurs que, lorsque le compte de stabilisation sera épuisé, lundi, le gouvernement maintiendra ses engagements sous le régime de la loi et le réapprovisionnera, dans l'attente de nouvelles demandes? Peut-il nous assurer également que l'on ne calculera pas un intérêt sur les avances, comme le propose le groupe de travail Nielsen?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, à propos de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, le député, qui est critique de son parti pour l'agriculture, devrait savoir que la loi dit qu'il appartient au gouvernement fédéral de combler le déficit.

M. Althouse: Elle dit aussi que les avances sont consenties sans intérêt. Pourtant, vous envisagez de modifier cette condition.

M. Mayer: Le député devrait savoir également qu'à un moment, il y a environ deux ans, le compte contenait un milliard. S'il est possible d'avoir un surplus, je suppose qu'il est raisonnable, pour les agriculteurs et le gouvernement, de s'attendre à ce qu'il y ait aussi des déficits. Il n'y a donc aucune difficulté pour les versements en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, même si le compte devenait déficitaire, monsieur le Président.

* * *

[Français]

LES AÉROPORTS**LES AÉROPORTS DE MIRABEL ET DE DORVAL—LE CONTRAT DE L'AGENCE BURNS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. A la suite des derniers événements survenus aux aéroports de Mirabel et de Dorval et qui ont mis en lumière l'inefficacité de l'agence de sécurité en ce qui concerne la fouille des bagages, est-ce que le ministre a l'intention de faire annuler le contrat de l'agence Burns et de redemander une offre publique?

[Traduction]

M. J.M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je m'excuse de l'absence du ministre. Il devait prendre l'avion, un vol commercial dois-je préciser, pour se rendre à Vancouver.

Je répondrai à la députée que les contrats sont conclus entre les transporteurs et les agences de sécurité. L'intervention du gouvernement concerne uniquement l'application des normes de sécurité. Enfin, je signale que lundi matin, le ministre aura une réunion avec des représentants des agences de sécurité, des transporteurs et des syndicats.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE**LE PROGRAMME D'ACQUISITION DE NAVIRES LÉGERS**

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Dernièrement, le ministre a affirmé à Halifax que le gouvernement songeait à dépenser 100 millions pour l'achat de navires destinés à la Réserve navale. Étant donné que le taux de chômage est très élevé dans les chantiers maritimes de la région atlantique, de la Colombie-Britannique et du Québec, pourquoi le ministre dépenserait-il 100 millions de nos derniers publics pour acheter à l'étranger des navires qu'il destine aux forces armées du Canada?

L'hon. Harvie Andre (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir m'expliquer à ce sujet. Je n'ai jamais tenu de tels propos. Et nous n'avons pas les intentions que nous prête le député.